



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 57265

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le dispositif d'accueil à domicile par des particuliers de personnes âgées et handicapées inscrit dans le code de l'action sociale et des familles et amélioré par plusieurs réformes législatives et réglementaires. En effet, bien que la loi du 17 janvier 2002 ait contribué à renforcer la professionnalisation de l'accueil familiale et les droits des accueillants familiaux par l'amélioration de l'encadrement des procédures d'agrément, par la rémunération journalière pour service rendu revalorisée et indexée sur le SMIC afin de donner lieu au versement de cotisations permettant la validation du droit à la pension, et à l'ouverture des droits à congés calculés conformément aux dispositions du code du travail, ce dispositif reste très peu développé alors qu'il constitue une forme d'accueil de proximité et une véritable alternative entre le maintien à domicile et un placement en établissement. C'est pourquoi il lui demande ses intentions pour remédier à cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57265

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7795

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)